

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 décembre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Patrick APPARICIO - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 13 Décembre 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 20 décembre 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Philippe ARDHUIN représenté par Richard MALLIÉ - René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Michèle EMERY - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Jean-Claude DELAGE représenté par Richard FINDYKIAN - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Bruno GILLES représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Georges GOMEZ représenté par Maxime TOMMASINI - Michel ILLAC représenté par Marc POGGIALE - Mireille JOUVE représentée par Danièle GARCIA - Nathalie LAINE représentée par Roland MOUREN - Laurence LUCCIONI représentée par Marie-Louise LOTA - Marcel MAUNIER représenté par Jacques BESNAÏNOU - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Roger MEI représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Patrick PIN - Claude PICCIRILLO représenté par Régis MARTIN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Roland POVINELLI représenté par Georges CRISTIANI - René RAIMONDI représenté par Yves WIGT - Maryvonne RIBIERE représentée par Sandra DUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis TIXIER représenté par Jérôme ORGEAS - Jocelyne TRANI représentée par Jeanne MARTI - Patrick VILORIA représenté par Xavier MERY - David YTIER représenté par Michel ROUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Bernard JACQUIER - Jean-Marie LEONARDIS - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Maryse RODDE - Eric SCOTTO - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Frédéric VIGOUROUX - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h25 par Roland CAZZOLA - André JULLIEN représenté à 11h43 par Henri CAMBESSEDES - Jean-Pierre BAUMANN représenté à 12h15 par Dany LAMY - Danielle MILON représentée à 12h28 par Philippe CHARRIN - Jean-Claude GAUDIN représenté à 12h30 par Laure-Agnès CARADEC - Richard MALLIÉ représenté à 12h30 par Daniel GAGNON - Catherine PILA représentée à 12h45 par Solange BIAGGI - Carine ROGER représentée à 12h45 par Michel AZOULAI - Michel DARY représenté à 12h50 par Marie-France DROPY- OURET - Chrystiane PAUL représentée à 13h00 par Josette VENTRE - Lionel ROYER représenté à 13h00 par Nathalie FED - Jean-Claude MONDOLINI représenté à 13h10 par Marie-Claude MICHE - Pascale MORBELLI représentée à 13h10 par Loïc GACHON - Frédéric COLLART représenté à 13h15 par Béatrice ALIPHAT - Mireille BALLETTI représentée à 13h15 par Marie-Christine CALATAYUD - Sandrine D'ANGIO représentée à 13h15 par Stéphane RAVIER - Jean-François CORNO représenté à 13h20 par Jean-Pascal GOURNES - Yves MORAINÉ représenté à 13h20 par Sylvia BARTHELEMY.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 11h00 - Philippe GRANGE à 11h43 - Georges ROSSO à 11h43 - Christophe MASSE à 11h45 - Moussa BENKACI à 12h00 - Yves MESNARD à 12h30 - Patrick PIN à 12h30 - Jacques BOUDON à 12h40 - Yves WIGT à 12h45 - Marie MUSTACHIA à 12h50 - Roland MOUREN à 13h00 - Albert GUIGUI à 13h00 - Jean-Claude FERAUD à 13h05 - Eliane ISIDORE à 13h10 - Gaby CHARROUX à 13h10.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 104-4920/18/CM

■ Participation 2019 du budget principal à l'équilibre du budget annexe "Parkings Métropole"

MET 18/9099/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La compétence d'aménagement, d'entretien et de gestion de « parcs de stationnement » a été transférée par les communes à la Métropole pour l'ensemble de son territoire au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la loi NOTRe.

Le Budget Annexe « Parkings Métropole » enregistre les prévisions budgétaires des parcs de stationnement payant hors de la voie publique et gérés en régie directe, suivants :

- Parkings Victor Hugo, les Carmes et Les Arnavaux à Istres ;
- Parkings Verdon et Sainte-Croix à Martigues ;
- Parking Le Rouet à Carry-le-Rouet.

Ce Budget relève d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC).

Les SPIC sont soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L.2224-1 et L.2224-2 du CGCT. L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations afférentes dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers.

C'est dans ce modèle que s'inscrit l'exploitation des Parkings Verdon, Sainte-Croix et Le Rouet.

Par contre, la continuité de gestion des Parkings transférés de la ville d'Istres répond à des contraintes particulières :

La modération tarifaire

La politique de stationnement dépasse le cadre des seuls parkings en ouvrage transférés à la Métropole. La ville d'Istres reste compétente pour le stationnement en surface. De fait, la politique tarifaire adoptée doit s'inscrire en cohérence avec l'offre de stationnement de l'ensemble du centre-ville.

La municipalité a fait le choix de la gratuité du stationnement en surface et d'une tarification incitative sur les parcs en ouvrage afin de dynamiser l'attractivité du centre-ville d'Istres. Ainsi, par délibération n°235/16 du 18 octobre 2016, le conseil municipal adoptait une tarification modérée afin « d'assurer l'accessibilité du plus grand nombre aux services publics ». Celle-ci entraînait le vote d'une délibération complémentaire n°85/17 le 14 avril 2017 afin d'octroyer une subvention d'équilibre de 573 000 € du budget général au budget annexe communal pour « éviter une hausse excessive des tarifs 2017 ». Cette subvention a été exécutée à hauteur de 205 100 €.

Cette charge supplémentaire issue de contraintes de gestion particulières a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre du travail de la commission CLECT.

Dans son rapport définitif de septembre 2018, elle l'a révisé à hauteur de 330 000 €.

La consolidation des charges de personnels affectés précédemment au budget général de la ville

Le recensement effectué a permis de consolider les effectifs qui exercent dans le cadre de la compétence et de les intégrer au Budget Annexe, selon :

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 20 décembre 2018

Parkings Victor Hugo, Les Arnavaux, Les Carmes

| Charges de personnel | Effectif ETP | Montant |
|---|--------------|------------|
| Compte Administratif 2017 ville d'Istres | 6 | 259 529 € |
| Evaluation transfert 2018 | 10.5 | 415 000 € |
| augmentation | +4.5 | +155 471 € |

L'évaluation consolidée du transfert de compétence est donc source de contraintes nouvelles sur l'équilibre du budget, sans possibilité de compensation par transfert de fiscalité.

Une nécessaire remise à niveau

Durant l'exercice 2018, les trois parkings Victor Hugo, les Carmes et Les Arnavaux ont fait l'objet d'une convention avec la ville d'Istres. La Métropole lui en a confié la gestion à titre transitoire. En l'absence de gestion directe, il est donc difficile d'avoir une évaluation précise des coûts réels d'exploitation.

Toutefois, les services métropolitains ont effectué un travail d'identification des charges induites en s'appuyant sur des grilles d'évaluation normatives propres à la profession. Ils concluent que ces parkings sont dans un état dégradé et nécessitent des dépenses de réparations pour remise à niveau, ainsi que le déploiement d'un plan ambitieux de maintenance préventive et curative. Enfin, de nouveaux matériels de gestion doivent être mis en œuvre pour répondre aux bonnes pratiques et obligations réglementaires.

Le coût de cette remise à niveau est détaillé selon :

| Nature | Montant |
|-------------------------------------|------------|
| Entretien et réparation | 220 000 € |
| Maintenance | 78 000 € |
| Expertise et études | 70 000 € |
| Prestations de service | 259 000 € |
| - Charges générales prévues en 2018 | -114 000 € |
| TOTAL | 513 000 € |

Ainsi, dans un contexte contraint par la concurrence de la gratuité du stationnement en surface, la suppression de toute prise en charge par le budget général suite au transfert de compétence aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Une participation sera donc nécessaire dans la continuité de la gestion précédente et à tarification adaptée au contexte local.

L'adoption du Compte Administratif 2018 permettra d'affiner le travail d'évaluation des composantes de la tarification.

Pour information, le mode de calcul pour chiffrer la participation d'un montant de 998 000 euros, inscrite au budget 2019 et permettant d'équilibrer le budget annexe Parkings Métropole est détaillé ci-dessous :

| Objet de la participation | Montant |
|--|------------------|
| Politique de modération tarifaire en faveur de l'attractivité du centre-ville d'Istres | 330 000 € |
| Consolidation des charges de personnel | 155 000 € |
| Remise à niveau | 513 000 € |
| TOTAL | 998 000 € |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La Délibération n°235/16 du 18 octobre 2016 de la ville d'Istres sur les tarifs ;
- La Délibération n°85/17 du 14 avril 2017 de la ville d'Istres approuvant une subvention d'équilibre du budget général au budget annexe communal des parkings ;
- Le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe des Parkings de la ville d'Istres ;
- Le Rapport définitif de la CLECT sur la compétence des parcs de stationnement ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la continuité de gestion des Parkings transférés de la ville d'Istres répond à des contraintes particulières ;
- Que l'article L.2224-2 du CGCT ainsi que l'instruction budgétaire et comptable M4 précisent que dans certains cas particuliers, le budget principal peut prendre en charge une partie des dépenses du budget annexe ;
- Que la suppression de toute prise en charge par le budget général suite au transfert de compétence aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs des trois parkings de la ville d'Istres ;

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 20 décembre 2018

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le principe de la participation 2019 à l'équilibre du Budget Annexe Parkings Métropole par le Budget Principal.

Article 2 :

Est approuvé le mode de calcul de la participation du Budget Principal nécessaire, après ajustement des montants en fonction de l'exécution budgétaire ainsi que des données définitives de l'exercice 2019.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget et Finances

Didier KHELFA